

Cartographie : avec l'EDIGEO, finis les sourires de façades !

Article publié le 02/07/2015 sur mon-territoire.fr

L'Atelier fiscal, l'observatoire fiscal proposé par Fiscalité & Territoire, intègre désormais l'[EDIGEO](#). Un outil essentiel au développement de l'entreprise. Et une aide formidable pour les fiscalistes territoriaux qui, tout en gagnant en confort et en précision, pourront optimiser les ressources fiscales de la collectivité. Explications.

Au mois de juin se tenait pour la première fois [le Club utilisateur](#). Une rencontre riche en échanges et en découvertes pour les participants. L'occasion aussi, pour Marc Debomy et Coraline Arzac de présenter pour la première fois une nouvelle fonctionnalité gratuite de la plateforme.

L'Atelier fiscal est l'un des outils proposés par Fiscalité & Territoire, qui permet de compiler des données fiscales (rôles, [cadastre](#), liste 41, Insee, occupants...) et de réaliser les études afférentes. Il intègre désormais l'EDIGEO. « Testée sur plus de trente collectivités, explique Marc Debomy, cette version enrichie de notre offre est importante dans notre cycle de développement ».



Avec l'atelier Fiscal et l'Edigeo, compilez et optimisez les ressources fiscales de votre collectivité

EDIGEO, késako ?

L'EDIGEO, acronyme d'Échange de données informatisées dans le domaine de l'information géographique, est une norme de la Direction Générale des Impôts (DGI) destinée à l'échange d'informations géographiques sur support informatique. Publiée par l'[Afnor](#), l'EDIGEO permet principalement de partager le plan (dessin) du cadastre.

Debout sur le territoire

Pour le dire simplement et c'est en cela qu'il intéresse les utilisateurs de l'Atelier fiscal, l'EDIGEO couplé à streetview de Google permet de localiser avec certitude un local et de le visualiser. Il offre une cartographie simple de l'emprise au sol de tout ce qui est « debout » sur le territoire.

EDIGEO est complémentaire à Google Map pour deux raisons principales : Google Map ne permet pas de visualiser les parcelles et, surtout, offre une approche bien trop approximative de l'endroit recherché.



Confort et certitude

L'EDIGEO fournit principalement les données vectorielles des parcelles, des subdivisions fiscales (SUF) et des bâtiments. Il permet de représenter ces objets géographiques sur une carte en offrant confort et certitude puisqu'il notifie l'adresse précise.

Inutile désormais de se déplacer : les données transmises permettent par exemple « de voir et de rechercher avec précision une parcelle ou un bâtiment sur une carte et, le cas échéant, de zoomer pour observer la façade », souligne Marc Debomy. L'agent peut ainsi repérer une incohérence par rapport aux déclarations (parcelle, bâtiment ou piscine, par exemple, non enregistrés). De son bureau, il peut vérifier les principaux éléments permettant d'évaluer un local, sans se déplacer.

Prouesse technique

Intégrer l'EDIGEO représentait un véritable challenge pour l'équipe de Fiscalité & Territoire. Le défi technique consistait à :

1. Importer l'EDIGEO dans l'Atelier fiscal comme un fichier classique.
2. Afficher EDIGEO comme une couche supplémentaire sur le satellite.
3. Affiner l'adressage de la géolocalisation de Google par le centroïde de la parcelle.
4. Rechercher les informations fiscales à partir du plan.
5. Utiliser l'EDIGEO pour la création des zonages (Quartier, urbain, économique).

 Avec l'atelier Fiscal et l'Edigeo, compilez et optimisez vos données fiscales (rôles, cadastre, liste 41, Insee, occupants...)

Avec l'Atelier Fiscal, situez géographiquement les informations fiscales et de contrôlez à distance les évaluations des locaux

Fonctionnalité sans surcoût

En outre, précise Marc Debomy, il fallait franchir ces étapes techniques « sans passer par un logiciel tiers, afin de gagner en fluidité dans l'interface et en interaction. Ceci afin d'offrir cette fonctionnalité sans surcoût pour les utilisateurs ».

Le gain pour la communauté des utilisateurs de l'Atelier fiscal est de pouvoir situer géographiquement les informations utilisées et de contrôler à distance les évaluations des locaux.